

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un an après la grève des agents de services de la gare routière de Perrache, la Métropole de LYON organise nos licenciements !

Par le truchement d'un appel d'offres destiné aux seules entreprises d'insertion, la Métropole de Lyon cherche à se débarrasser des ex-grévistes de la gare routière de Perrache.

Harcelé·es, humilié·es, violenté·es par un agent de la Métropole du grand Lyon, nous, salarié·es de la société ARC-EN-CIEL en sous-traitance, avons initié le 8 juin 2021 un mouvement de grève pour demander le retrait du site de notre harceleur¹. Onze jours plus tard, la Métropole le retirait du site et ouvrait une enquête interne sur cet agent et sa hiérarchie. Et le travail reprenait².

En juillet 2022, la Métropole de LYON remet le chantier du nettoyage du CELP sur le marché.

Dans le nettoyage, notre convention³ prévoit, lors de la reprise d'un site par une nouvelle société, des « conditions de garantie de l'emploi et continuité du contrat de travail du personnel ». Autrement dit : par le jeu des appels d'offres, les entreprises passent ; grâce à cette disposition conventionnelle, les salarié·es (le plus souvent) restent.

Sauf que s'agissant de Perrache, la Métropole restreint son appel d'offres aux organismes sous « convention d'insertion par l'activité économique »⁴. Dans ce cas de figure, la garantie d'emploi prévue par la convention collective n'est pas systématiquement applicable⁵.

Ainsi nous, salarié·es qui travaillons depuis des années - plus de 20 ans pour les plus anciens d'entre-nous ! - à la gare de Perrache par l'intermédiaire de sociétés sous-traitantes, et qui avons du lutter collectivement pour défendre nos conditions de travail et nos droits fondamentaux, nous retrouvons aujourd'hui dans l'incertitude quant à notre avenir professionnel du seul fait de la Métropole de LYON qui manipule le droit au travail des personnes en difficulté pour mieux servir ses intérêts et se débarrasser d'une équipe, un peu trop revendicative à son goût !

Nous, syndicats de travailleurs·euses, nous interrogeons sur une politique de l'emploi qui consiste à mettre au chômage une vingtaine d'employés en équivalent temps plein pour les remplacer... par des emplois précaires et subventionnés !

Cette manœuvre est indigne ; nous ne laisserons pas faire et continuerons à nous battre pour nos emplois, pour le respect du droit de grève et contre cette manœuvre indigne et discriminatoire.

Nous envisageons aujourd'hui tous les moyens légaux à notre disposition pour faire valoir nos droits et obtenir des garanties quant à la continuité de nos contrats de travail et notre maintien sur le site.

Lyon, le 29 septembre 2022



**CNT-Solidarité
ouvrière**
8 rue Paul Lafargue
69100
VILLEURBANNE
07 70 25 12 95
ud69@cnt-so.org



CGT Port et Docks
Nettoyage
Maison du Peuple
151 rue bataille
69008 Lyon
06 85 60 44 62
fouad.abdesselem
@hotmail.fr



Force ouvrière
Saber Barchouchi
s.barchouchi@t2mc.fr

1 La situation avait également fait l'objet d'alertes et de rappels à la Loi de la part de l'inspection du travail

2 Une enquête complète de Médiacités sur la grève de 2021 : <https://www.mediacites.fr/enquete/lyon/2021/06/11/a-perrache-un-agent-du-grand-lyon-tyrannise-les-salaries-charges-de-la-proprete-de-la-gare-routiere/>

3 Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011, article 7

4 Appel d'offres publié le 21 7 2022 au bulletin officiel des annonces de marchés publics sous la référence 22-101949

5 En réponse à une question écrite du député Michel LARIVE , le Ministère des Solidarités le 1^{er} janvier 2019 répondait : « le juge indique qu'une entreprise adaptée qui exerce une activité de nettoyage ou de transport urbain peut être exonérée de l'application des clauses de garantie d'emploi, car ces activités sont l'accessoire d'une activité principale consistant dans l'emploi de travailleurs majoritairement reconnus handicapés et dans leur accompagnement socio-professionnel. Ce raisonnement n'est toutefois pas une garantie absolue d'exemption, et n'exonère pas d'une analyse au cas par cas selon la situation de chaque entreprise concernée. »